

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 21 JANVIER 2008
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 57

Tous les délégués, sauf

M. HOCH, M. FROELICH, (excusés), M. GOERICH-MULLER et M. HERRLE qui
étaient représentés respectivement par M. SCHMITT, M. FEIG, M. TRAUTMANN
et M. VOGEL ;

MM. ATZENHOFFER, KELLER, ZINCK, LIEHN, Mme RICHTER, (excusés) ;
MM. MORI, KLIPFEL, BABILON, KOPF, TREIBER.

DEL. N° 007I/2008conseil

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES AUX INSTANCES EXTERIEURES
DELEGUES A L'OTI (OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL)**

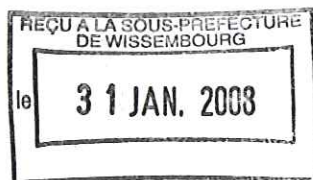
- *VU la fusion des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU l'adhésion d'une ou des collectivités fusionnantes, communauté de communes de la vallée de la Sauer et communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT la reconduction de l'adhésion par la communauté de communes Sauer Pechelbronn,*

M. LOGEL propose les candidatures de M. Dominique FEIG, M. Claude HOLTZMANN, M. Jean-Louis KOPF, M. Pierre MERG, M. Charles MEYER-KUHN, M. Charles SCHLOSSER, M. Dominique WITTMER.

Sont élus à l'unanimité délégués à l'OTI (office de tourisme intercommunal) : M. Dominique FEIG, M. Claude HOLTZMANN, M. Jean-Louis KOPF, M. Pierre MERG, M. Charles MEYER-KUHN, M. Charles SCHLOSSER, M. Dominique WITTMER.

Ces délégués font partie de la commission « économie et tourisme ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 28 janvier 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL